

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023 D'HYDRO-QUÉBEC  
RÉPONSES À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE AU ROÉÉ**

---

1. **Référence :** Pièce C-ROÉÉ-0049, p. 22.

**Préambule :**

« Par ailleurs, le ROÉÉ souligne que la valorisation des attributs environnementaux est seulement envisageable dans la mesure où les certificats sont accessibles uniquement aux projets de production véritablement renouvelables tel que vérifiés selon des critères des plus rigoureux. De l'avis du ROÉÉ, ce n'est pas tous les projets d'éoliennes ou d'autres types de production dits renouvelables qui sont environnementalement valables. » [nous soulignons]

**Demande:**

1.1 Veuillez élaborer sur ce que le ROÉÉ considère comme des «projets de production véritablement renouvelables tel que vérifiés selon des critères des plus rigoureux».

**Réponse :**

Le ROÉÉ considère comme véritablement renouvelables les projets qui ont été vérifiés selon la norme ÉcoLogo, dont une copie est transmise en pièce jointe à ce document.

**2. Référence: Pièce C-ROÉÉ-0040, p.22.**

**Préambule:**

«Enfin, le ROÉÉ est d’avis que le Distributeur devrait prioriser la vente de certificats d’énergie renouvelable où il existe un marché naturel pour ce produit, c’est-à-dire aux entreprises et institutions gouvernementales qui peuvent bénéficier de leur utilisation dans le cadre de la certification de bâtiments LEED ou de leur politique d’approvisionnement.» [nous soulignons]

**Demande:**

**2.1 Veuillez préciser où se situe ce «marché naturel».**

**Réponse :**

La certification LEED repose sur l’accumulation d’un certain nombre de crédits selon divers critères d’évaluation dont l’utilisation d’énergie renouvelable. Pour accéder au crédit de l’électricité verte de la certification LEED, l’énergie achetée doit provenir d’une source d’énergie renouvelable à faible impact et reconnue par le programme ÉcoLogo<sup>MC</sup>.<sup>1</sup> L’électricité provenant des grands barrages d’Hydro-Québec ne répond pas aux exigences du crédit. Cependant, il est possible au Québec d’acheter de l’électricité verte produite et certifiée ailleurs au Canada et aux États-Unis. La certification LEED représente donc un marché naturel pour ce type de certificats au Québec.

---

<sup>1</sup> À titre d’exemple, voir le système d’évaluation LEED Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes de 2009, à la page 62 : [http://www.cagbc.org/AM/PDF/LEED\\_Canada\\_NC\\_CS\\_2009\\_Rating\\_System-Fr-Jun2010.pdf](http://www.cagbc.org/AM/PDF/LEED_Canada_NC_CS_2009_Rating_System-Fr-Jun2010.pdf).

Par ailleurs, plusieurs entreprises et agences gouvernementales nord-américaines ont déjà adopté des politiques d'approvisionnement favorisant l'achat d'électricité renouvelable certifiée pour combler une partie ou la totalité de la consommation d'énergie de leurs bâtiments. Ceux-ci constituent aussi un marché naturel pour ce type de certificats au Québec. Plusieurs exemples peuvent être trouvés sur le site suivant : [http://www.green-e.org/getcert\\_bus\\_participants.shtml](http://www.green-e.org/getcert_bus_participants.shtml)